

ECONOMIE : La chute de François Rouge, banquier flamboyant qui aimait trop le poker

Date de parution: Samedi 22 décembre 2007

Auteur: Sylvain Besson, Paris

JUSTICE. L'arrestation en France de l'ex-président de la Banque de Patrimoines Privés a stupéfié la finance genevoise. Entre règlements de comptes, jeux d'argent et amitiés corses, récit d'une enquête hors du commun.

Certains invités s'en souviennent avec émotion. Le mariage du banquier François Rouge au sud de la France, en 2001, fut un moment de faste. Un dais était planté devant un paysage sublime, le tapis rouge était déroulé, et des avocats réputés ont prononcé des discours émouvants. Les convives étaient loin de se douter que parmi eux se trouvait l'homme qui, des années plus tard, conduirait François Rouge en prison.

L'associé en fuite

Aujourd'hui, le banquier genevois, accusé de blanchiment d'argent et d'association de malfaiteurs (LT du 7.12.2007), s'apprête à passer les fêtes de fin d'année dans la prison des Baumettes, à Marseille. Son vieil associé et ami Paul L., qui se trouvait parmi les happy few présents au mariage, est en fuite. Sa cavale pourrait durer quelque temps, explique un enquêteur chargé du dossier: «Paul L. est un Corse bien habillé. Il n'a pas l'air d'un voyou. Et il ne descend pas dans les hôtels, parce qu'il se sait recherché.»

Qui est Paul L.? Pour les amis de François Rouge, c'est un manager compétent, membre d'une influente famille corse à laquelle appartient le maire de Bonifacio. Avant d'échapper à la justice, il gérait un club de jeu parisien, le cercle Concorde, le restaurant attenant, le Rich, et une brasserie connue d'Aix-en-Provence, La Rotonde. Des établissements dans lesquels François Rouge a investi au moins 2 millions de francs, et qui seraient l'enjeu d'une rivalité féroce entre criminels corses. Le 20 septembre, un homme lié à François Rouge et Paul L. a été abattu «dans son lit», selon le journal La Provence, lors d'un séjour dans une clinique d'Aubagne. Cet acte sanglant aurait pu appeler d'autres crimes. Les enquêteurs français, qui disposent d'écoutes téléphoniques réalisées durant plusieurs mois, affirment que François Rouge aurait même suggéré à ses associés de «dézinguier du monde» dans le cadre de la guerre pour le cercle Concorde.

Il faut dire que l'endroit a de quoi susciter les convoitises. Comme tous les clubs de jeu de Paris, il est tenu depuis toujours par des Corses. Sur le papier, il s'agit d'une association destinée à «promouvoir l'idéal républicain» et à «œuvrer pour la réalisation des Etats-Unis d'Europe». En réalité, le cercle Concorde est une affaire lucrative, dans laquelle les joueurs de poker pouvaient miser gros et se restaurer dans le cadre opulent du Rich. Au menu: «Escalope de foie gras poêlée aux granny-smith, Rich risotto de gambas et King-crabe rémoulade de céleris», le tout servi «dans un décor cuivre et argent ponctué de petites lumières se reflétant sur les velours argentés des canapés», comme l'explique une critique consultable sur Internet.

Mais Marc Bonnant, l'avocat de François Rouge, doute que ce luxe ait donné des envies de meurtre à son client. «Pour l'instant, j'attends de recevoir une copie des écoutes téléphoniques, parce que l'accusation repose là-dessus. Mais ce qui est sûr, c'est qu'on peut dire mille choses, au téléphone, dans un langage imagé. Ça n'équivaut pas à un ordre donné de prendre son Beretta et de tuer quelqu'un!» D'ailleurs, précise Marc Bonnant, l'homme qui a été exécuté le 20 septembre à Aubagne «ne faisait pas partie des affreux qui voulaient prendre le contrôle du cercle. C'est quelqu'un qui est plutôt du côté de François Rouge. La mort se serait trompée de camp.»

En sécurité en prison

Les investissements du banquier suisse ne se limitaient pas aux restaurants et aux jeux. Au début de 2007, il s'est associé au frère de Paul L., Antoine, pour réaliser des opérations immobilières en Corse. «Cela confirme l'étroitesse de la relation entre François Rouge et la famille L.», explique un enquêteur, qui précise qu'Antoine L. a, lui aussi, été placé en détention. Deux questions taraudent l'entourage du banquier. Pourquoi François Rouge s'est-il rendu dans le sud de la France, où la police l'a arrêté fin novembre? Selon nos informations, certains de ses proches lui avaient déconseillé de quitter la Suisse. Auparavant, convoqué par la police française pour s'expliquer sur ses liens avec la famille L., il avait refusé de donner suite, tout en se disant prêt à être entendu par la voie de l'entraide judiciaire internationale.

«Certains disent qu'il vaut mieux pour lui être en prison, commente un magistrat suisse, qui a parlé du dossier avec ses collègues. Parce que au moins, là-dedans, il est en sécurité.»

L'autre question est de comprendre comment se sont noués les liens entre François Rouge et la famille L. «Je ne sais pas, avoue un ami du banquier. Personne ne comprend rien à cette histoire.» Un connaisseur de l'affaire évoque «l'attraction peut-être malsaine que les mauvais garçons exercent sur certains membres de la bonne bourgeoisie».

Du côté de la Banque de Patrimoines Privés, dont François Rouge a quitté la présidence le 3 décembre, on affiche la même perplexité: «Je ne sais pas ce qu'il a fabriqué, je ne connais rien à son truc, rien, explique un proche de l'établissement. François doit faire face à ses problèmes, à ses conneries peut-être.»

Le banquier n'était plus aux affaires courantes depuis un an

Yves Genier

Sa Banque de Patrimoines Privés a été réorganisée.

Bien qu'actionnaire à 25% de la Banque de Patrimoines Privés (BPP), dont il a assumé la présidence jusqu'au 3 décembre

dernier, François Rouge n'est plus l'homme fort du petit établissement genevois. «Suite à la réorganisation de la banque l'année dernière, son activité s'est concentrée sur ses tâches de président du conseil d'administration et l'a ainsi éloigné de son rôle d'apporteur d'affaires», explique l'avocat Claude Brechbühl, actuel président du conseil d'administration. L'exercice 2006 a marqué un tournant dans la brève histoire de cette banque fondée en 1980. Rompant avec les pratiques précédentes, elle s'est recentrée sur son métier de base, la gestion de fortunes privées, pour abandonner les activités annexes. Les procédures internes ont été complètement revues et les outils de travail modernisés. La banque a, en outre, ouvert une succursale à Zurich, acquis un immeuble à Genève et embauché 16 personnes, une forte progression pour un établissement dont l'effectif ne dépassait pas 36 employés à la fin 2005. L'effort s'est poursuivi cette année.

Suites de l'affaire angolaise

Cette modernisation est intervenue «à la suite d'engagements que nous avons pris envers la Commission fédérale des banques (CFB)», précise Claude Brechbühl. L'élément déclencheur a été le jugement du Tribunal fédéral, rendu en février 2006, qui confirmait une décision de la CFB interdisant tout retrait ou transfert supérieur à 300000 francs de comptes détenus par le gouvernement angolais auprès de la filiale de Nassau. Par cet arrêt, la Haute Cour exigeait que la banque fasse preuve de prudence dans la sélection de ses clients.

Les changements ont été induits dans une relative douceur. La CFB indique qu'elle n'a pas dû recourir à l'arme de la révision externe, autrement dit l'envoi de spécialistes de la comptabilité bancaire chargés de dresser un état des lieux précis de la situation financière et du portefeuille de la clientèle

Cet effort a représenté pour la BPP un investissement qui a coûté fort cher. En 2006, le bénéfice net plongeait de 65,5% à 1,8 million de francs au lieu de la fourchette habituelle des années précédentes, comprise entre 5,3 et 6,1 millions de francs. Les affaires ont souffert. La progression des apports nets de nouveaux fonds de la clientèle s'est ralentie en 2006 (+16,5%) par rapport à 2005 (+19,3%). Pour les onze premiers mois de cette année, cette progression s'est encore tassée (+8,9%).

La progression de la masse sous gestion s'en ressent. De 20% en 2005 et 2006, année où elle a atteint la somme de 1,836 milliard de francs, elle est tombée à 11% durant les onze premiers mois de 2007, où elle atteint 2,043 milliards. Cette diminution du rythme de progression survient alors que les autres banques de ce secteur connaissent des taux de croissance annuelle de leurs masses sous gestion de 15 à 20% en moyenne.

Participation en question

Cette baisse de régime est-elle imputable à la seule réorganisation de la BPP? Il semble qu'elle soit aussi une conséquence du retrait de François Rouge des opérations d'acquisition de la clientèle. «Parmi les 16 personnes embauchées figurent un certain nombre d'apporteurs d'affaires, notamment à Zurich», souligne Claude Brechbühl. Mais il faut un certain délai avant que cette nouvelle force de vente ne déploie ses effets.

Le président reste toutefois optimiste pour l'exercice 2007 dans son ensemble et annonce «un bénéfice en très nette progression par rapport à 2006».

La présence de François Rouge au sein de la banque reste cependant ouverte. Détenteur de 38,8% des voix et d'un peu moins de 25% du capital, il demeure soumis à l'exigence d'irréprochabilité appliquée à tout actionnaire détenant plus de 10% d'une banque. «Il est encore trop tôt pour nous prononcer sur cette question», dit Alain Bichsel, porte-parole de la CFB. L'autorité, qui a été immédiatement informée de l'arrestation de François Rouge et du changement de présidence à la banque, attend les développements du volet judiciaire français.

Elle pourrait cependant exiger, comme ce fut le cas au printemps pour la Société Bancaire Privée, que l'actionnaire cède ses parts en cas d'inculpation. «Même dans ce cas de figure, l'indépendance de la banque ne serait pas remise en question», assure Claude Brechbühl.